**DECLARATION DU MALI A L’EXAMEN DU RAPPORT DE L’ALLEMAGNE**

**AU TROISIEME CYCLE DE L’EPU**

(Mardi 8 mai 2018, 14h30 – 18h00)

Temps de parole : 1min 20

Lue par : Mamadou Henri KONATE

Merci Monsieur le Président,

Le Mali souhaite une cordiale bienvenue à la Délégation allemande et lui adresse ses félicitations pour la présentation de son rapport.

Le Mali salue les progrès réalisés en matière des droits de l’Homme notamment les valeurs d’humanisme dont l’Allemagne a fait preuve en accueillant et en intégrant des milliers de demandeurs d’asile et de réfugiés fuyant diverses crises à travers le Monde.

Par ailleurs, le Mali note avec satisfaction, la ratification des Conventions du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l’égard des femmes et la violence domestique, et sur la protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels, ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Cependant, le Mali formule à l’égard de l’Allemagne les recommandations ci-après :

1. Ratifier le Protocole n°12 à la Convention de sauvegarde des droits de l’Homme et des libertés fondamentales ;
2. Habiliter l’Institut des droits de l’Homme à recevoir des plaintes pour violation des droits de l’Homme.

Le Mali adresse à l’Allemagne, ses vœux de plein succès, pour son Examen et l’encourage à mettre en œuvre les recommandations qu’elle aura acceptées.

Je vous remercie.